

maît avec force, dit Daguot, les maîtres " qui punissent le tempérament de l'élève, et lui font ainsi prendre en aversion les livres et l'étude ". Nous ajouterons : et l'instituteur. Locke lui-même, qui admet l'usage de la verge pour réprimer le monotonage habituel, dit qu' " on ne doit pas faire étudier les enfants à coups de bâton, car cela les dégoûte du travail, les rend lâches et rampants ".

La pédagogie contemporaine repousse aussi les punitions corporelles, Daguot les condamne parce que " ces peines sont contraires à l'amélioration morale qu'on doit se proposer, même en punissant, l'instituteur. " Daligaut dit que " les punitions corporelles dégradent l'homme en l'assimilant en quelque sorte à la brute, et sont tout aussi indignes du maître qui les impose que de l'élève qui les subit. " Les règlements de certaines écoles américaines, notamment dans l'état de New-York, toléraient encore, il y a quelques années, les punitions corporelles, mais seulement dans les écoles de grammaire de garçons. L'opinion publique et le bon esprit des maîtres, dit M. Hippeau, ont fait promptement justice de cette disposition réglementaire. Disons enfin qu'à notre connaissance aucun règlement n'autorise ce genre de punitions dans les écoles belges, et que les autorités scolaires ne cessent de mettre les instituteurs en garde contre les désagréments auxquels ils s'exposent en frappant leurs élèves. En effet, des maîtres imprudents ont ainsi excité contre eux les parents et les autorités, provoqué des dénonciations, des enquêtes, se sont attiré des condamnations judiciaires, et ont payé de leur position un coup malheureux porté, dans un moment de vivacité, à un élève rebelle.

La mise à genoux, la mise debout les bras étendus ou levés, sont, au même titre que les coups, des punitions anti-hygiéniques et anti-pédagogiques. Nous en dirons autant de la séquestration avec ou sans privation de nourriture, et des retenues habituelles trop prolongées. Des enfants oubliés le soir à l'école, ou enfermés le jour dans des réduits obscurs, ont contracté, par le fait de la séquestration, à cause du froid ou de la frayeur, le germe de maladies qui les ont conduits prématurément au tombeau. Nous ne parlerons pas du " bonnet d'âne ", ni des écritures ignominieuses sous lesquelles on plaçait autrefois les coupables : ces moyens de répression ne sont plus de mode ; mais il en est d'autres d'un emploi malheureusement trop fréquent, contre lesquels nous devons nous élever avec force.

C'est comprendre étrangement le rôle de l'instituteur dans une école que d'exposer, sans nécessité et sans motif grave, un enfant aux railleries de ses condisciples, que de divulguer ses défauts en vue de l'humilier, ou de lui donner des sobriquets. Le maître qui agit de la sorte manque de charité et de savoir-vivre, et s'expose au juste ressentiment des enfants et des parents. C'est également un abus que d'obliger les élèves à rester en faction dans le vestibule de l'école, ou à se tenir longtemps debout dans un coin de la classe, le dos tourné vers le maître, car les élèves ainsi placés ne profitent aucunement des leçons. C'est encore un abus que d'imposer comme punition à un enfant ce qu'on veut et doit lui faire aimer, que de l'astreindre à conjuguer machinalement verbe sur verbe, à copier page sur page, à étudier par cœur ce qu'il ne comprend pas parce que toutes ces punitions, bien loin de produire d'heureux effets, finissent par laisser les élèves indifférents ou par leur faire prendre l'école en aversion. Elles heurtent le bon sens, la raison, la morale et les principes fondamentaux de la science pédagogique ; un instituteur véritablement digne de ce nom les bannit rigoureusement de son école. — *L'École primaire libre de Namur.*

MÉTHODOLOGIE.

DE LA RÉDACTION.

Bien que l'art de la rédaction soit d'un usage moins fréquent que celui de la parole, on ne saurait en contester l'importance. Quel est l'enfant qui oserait se flatter de n'avoir jamais de lettre à écrire, de mémoire à dresser ou de rapport à rédiger ? Or, comment s'acquitterait-on d'une pareille tâche, si l'école primaire ne nous y avait préparés et exercés ?

Dans cette branche tout particulièrement, il faudra tenir compte des besoins futurs des élèves pour déterminer le degré de culture à atteindre. Le maître d'une école rurale aura amplement atteint son but lorsqu'il aura obtenu de la majeure partie du cours supérieur, une rédaction bien intelligible et à peu près correcte ; mais un pareil résultat ne sera pas généralement jugé suffisant dans une localité industrielle, dans une ville où une certaine habileté dans la composition est souvent l'une des conditions indispensables d'admission à plusieurs emplois et à un grand nombre de professions.

Nous croyons superflu de faire ressortir l'analogie qui existe entre la rédaction et la parole, entre les difficultés et les procédés de ces deux études. La composition n'étant que la parole fixée au moyen de l'écriture, chacun comprendra sans peine que les enfants capables de s'exprimer convenablement, parviendront vite à composer, bien que la parole écrite exige plus d'ordre dans les idées, plus de concision, plus de soin dans l'expression, que la parole parlée.

Le grand obstacle que les enfants éprouvent à composer vient du manque d'idées. Lorsqu'on leur donne un sujet à traiter, ils répondent invariablement : « Je ne sais que dire. » La première préoccupation doit être donc de leur fournir des idées, puis de leur apprendre à les développer et à les exprimer. Or, l'acquisition des idées sera le fruit d'abord d'entretiens sur les objets et, plus tard, de lectures bien faites.

Les premiers exercices de rédaction consisteront donc à écrire en partie ou à récapituler les leçons de choses. Avant d'arriver à la proposition simple, on parcourra toute une échelle d'exercices qui comprendront successivement le nom, l'adjectif et le verbe.

Toutes ces leçons, faites d'abord oralement, pourront servir en même temps de devoirs de grammaire.

Donnons ici quelques exemples :
PREMIER DEGRÉ. a.) Nommez cinq objets qui se trouvent à l'école, à l'église, dans le jardin, à la cave, etc.

b.) Énumérez dix objets en papier, en bois, en fer.
 c.) Indiquez quelques objets carrés, blancs, légers, combustibles, cassants, confectionnés par le menuisier, par le serrurier, tirés de la terre, provenant des pays étrangers, etc.

DEUXIÈME DEGRÉ. a.) Indiquez quatre choses qui se trouvent au jardin avec une qualité qui leur convient ; par exemple : feuille verte, fleur odorante, etc.

b.) Cherchez trois qualités appropriées aux mots *encrier, dent, cheval, papier*.

c.) Indiquez les couleurs des objets en papier de cette salle ; la forme de huit ustensiles de cuisine.

TROISIÈME DEGRÉ. a.) Dites ce que font les laboureurs, les cuisinières, le papillon, le chien, l'oiseau, etc.

b.) Indiquez trois actions qui conviennent à l'enfant, au feu, aux chevaux, etc.

c.) Énumérez cinq actions que l'on peut faire avec un couteau, sur une table, dans un jardin, en entrant dans une église, etc.

La proposition nous ouvre un champ de plus en plus